



CHAMBRE DES SALARIES  
LUXEMBOURG

30 avril 2015

## **AVIS II/26/2015**

relatif au projet de loi portant modification de la loi modifiée du 13 mai 2008 portant création d'une Ecole préscolaire et primaire de recherche fondée sur la pédagogie inclusive.

..... AVIS .....

Par lettre en date du 23 mars 2015, Monsieur Claude Meisch, ministre de l'Education nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse, a saisi pour avis notre Chambre au sujet du projet élargé.

**1.** Le présent projet de loi a pour objectif d'adapter le cadre législatif de « Eis Schoul » suite à la transposition d'un certain nombre de mesures innovantes, introduites et expérimentées par cette dernière, à l'ensemble de l'enseignement fondamental (loi portant organisation de l'enseignement fondamental du 6 février 2009).

**2.** La Chambre des salariés constate que la recherche ne constitue plus un objectif premier pour « Eis Schoul », même si le présent projet prévoit la possibilité de mener des recherches ponctuelles dans le cadre de conventions conclues entre l'université et le ministère. Par contre, elle poursuit ses trois autres objectifs initiaux :

- a. l'inclusion des élèves à besoins spécifiques ;
- b. le fonctionnement tout au long de la journée et
- c. la participation des élèves

En ce qui concerne la recherche, notre Chambre préconise de ne pas négliger la recherche au sein de « Eis Schoul » dû au défi majeur que constitue la gestion de l'hétérogénéité au sein de la population scolaire luxembourgeoise. La mise au point et le perfectionnement de nouvelles pratiques pédagogiques permettant à des enfants d'horizons différents et avec des besoins différents d'apprendre ensemble ainsi que de les mener à une qualification constituent un réel enjeu.

Notre Chambre fait également remarquer que « Eis Schoul » n'est plus le seul établissement qui fonctionne tout au long de la journée. En effet, l'école Jean Jaurès d'Esch-sur-Alzette fonctionne également selon ce même principe.

Au vue de ces constats, on peut dès lors s'interroger sur le caractère innovant de « Eis Schoul » qui risque de plus en plus de s'apparenter aux autres écoles fondamentales.

**3.** Il est également regrettable que dorénavant seuls les élèves résidant dans la ville de Luxembourg y soient admis. Cela constitue une injustice/discrimination pour les élèves à besoins spécifiques résidant dans d'autres communes (*dont les parents souhaiteraient qu'ils intègrent une école fondée sur la pédagogie inclusive*). Il faudrait faire preuve d'un peu plus de flexibilité quant aux « critères d'admission géographiques », voire de délocaliser le concept et le proposer dans d'autres régions du pays. Rappelons que la convention relative aux droits des personnes handicapées des Nations Unies stipule à l'article 24 Education, point 2 b « ... Les personnes handicapées puissent, sur la base de l'égalité avec les autres, avoir accès, dans les communautés où elles vivent, à un enseignement primaire inclusif, de qualité et gratuit, et à l'enseignement secondaire ».

**4.** En plus, la Chambre des salariés salue la continuité de la prise en charge des enfants pendant les vacances scolaires de courte durée.

**5.** A l'heure actuelle un bilan détaillé relevant les points forts et les faiblesses des différentes mesures innovantes de « Eis Schoul » n'est pas rendu public. Un tel bilan serait pertinent pour identifier et évaluer si les changements prévus dans le texte sous avis sont la réponse adéquate pour atteindre les objectifs visés par le projet de règlement grand-ducal sous examen.

6. Sous réserve des observations qui précèdent, la Chambre des salariés marque son accord avec le projet de loi sous avis.

---

Luxembourg, le 30 avril 2015

Pour la Chambre des salariés,

A blue ink signature consisting of several overlapping loops and lines, representing the name Norbert Tremuth.

Norbert TREMUTH  
Directeur

A blue ink signature in a cursive style, clearly legible as 'Reding Jc', representing the name Jean-Claude Reding.

Jean-Claude REDING  
Président

L'avis a été adopté à l'unanimité.